

Barème général des honoraires

Honoraires de gestion locative H.T.

De 1 à 5 lots	5%
Plus de lots	4%

Les honoraires sont calculés sur les sommes encaissées loyers + charges

Honoraires location immobilier habitation TTC

Ils comprennent : publicités / recherche du locataire / visites / constitution du dossier / rédaction du bail et des états des lieux.

Forfait un mois de loyer Hors Charges
+
indice Alur au m2 suivant la zone concernée*

Règle de répartition des honoraires entre le locataire et le bailleur :

- 1/ la part des honoraires à la charge du locataire est d'au maximum 50% du montant total des honoraires.
- 2/ Le montant des honoraires à la charge du locataire ne peut dépasser les seuils du tableau ci-dessous.
- 3/ Le montant à la charge du bailleur correspond à la somme restante
(Total des Honoraires – Honoraires à la charge du locataire)

Zones*	Très tendue	Tendue	Reste du territoire
Montant maximum TTC	15,00 € / m2	13,00 € / m2	11,00 € / m2

Honoraires location T.T.C. immobilier entreprise

Ils comprennent : publicités / recherche du locataire / visites / constitution du dossier / rédaction du bail et des états des lieux.

10% TTC du montant du loyer des 3 premières années.

Les honoraires sont dus par le preneur.

Vente immobilier habitation / entreprise / commercial

Prix net Vendeur	Honoraires TTC
Inférieur à 200.000 €	10.000 €
Supérieur à 200.000 €	5 %